

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE CORSE

Résidence « LESIA » - Avenue de la Libération
20418 BASTIA CEDEX 9
Tél: 04.95.32.33.65 / Fax : 04.95.31.10.75

ARRETE N° 2021-15

PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATIONS ET VACANCES D'EMPLOIS DE CATEGORIES B ET C,
RELEVANT DU CHAMP DE COMPETENCE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-CORSE,
EN APPLICATION DES DISPOSITIONS COMBINEES DES ARTICLES 23.II.3° ET 41 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE,
TRANSMISES PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

(Période du 02 avril 2021 au 15 avril 2021)

La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE,

- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 23.II.3° et 41,
- Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories B et C, transmises par les collectivités territoriales du département de la HAUTE-CORSE, dans le cadre des dispositions des articles 23.II.3° et 41 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et enregistrées au Secrétariat du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, pour la période du 02 avril 2021 au 15 avril 2021,
- Considérant que, les articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, ont confié le soin aux Centres Départementaux de Gestion non coordonnateurs, d'assurer la publicité des créations et vacances d'emplois de catégories B et C de la Fonction Publique Territoriale, de toutes les collectivités territoriales relevant de leur ressort territorial, à l'exclusion de celles mentionnées aux articles 14 et 12-1.II.2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

ARRETE

ARTICLE 1° : Les déclarations de créations et vacances d'emplois de Catégories B et C, relevant du champ de compétence du CDGFPT de la Haute-Corse, en application des dispositions combinées des articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sus visée (comportant neuf déclaration(s)) sont arrêtées, pour la période du **02 avril 2021 au 15 avril 2021**, ainsi qu'il suit :

N° ENR.	DATE DE RECEPTION	COLLECTIVITES ET ETS PUBLICS	POSTES DECLARES	CREATION - VACANCE	CAT	FILIERE	TC TNC	OBSERVATIONS
2021-109	02/04/2021	COMMUNE DE GHISONACCIA	Adjoint technique territorial -Entretien des bâtiments et restauration -	Création	C	2	TNC 28h00	R/Augmentation du nombre d'heures de service hebdomadaire
2021-110	09/04/2021	COMMUNE DE CERVIONE	Adjoint technique territorial - Agent affecté à l'école -	Vacance	C	2	TNC 30h00	R/Direct
2021-111	12/04/2021	COMMUNE DE MERIA	Adjoint technique territorial - Agent d'entretien polyvalent -	Création	C	2	TNC 30h00	R/Direct
2021-112	12/04/2021	COMMUNE DE CORTE	Adjoint technique territorial - Agent d'entretien des espaces verts et de la voirie -	Vacance	C	2	TC	R/Direct
2021-113	13/04/2021	COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe - Secrétariat -	Vacance	C	1	TC	R/Liste d'aptitude
2021-114	09/04/2021	COMMUNE DE CALVI	Agent territorial spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	Création	C	5	TC	R/Intégration
2021-115	13/04/2021	COMMUNE DE VIVARIO	Adjoint administratif territorial -Agent affecté à l'agence postale-	Création	C	1	TNC 24h30	R/Direct R/Contrat
2021-116	13/04/2021	COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE	Adjoint technique territorial -Agent de collecte -	Vacance	C	2	TC	R/Direct
2021-117	15/04/2021	SIVU ROGLIANO-TOMINO	Adjoint technique territorial -Entretien et gestion des réseaux des postes de refoulement et de la station d'épuration -	Création	C	2	TNC 17h30	R/Direct

ARTICLE 2° : En application de l'article 41 alinéa 2 de la loi n°82-53 du 26 juin 1984, sus-visée, l'autorité territoriale pourvoit l'emploi créé ou vacant en nommant l'un des candidats inscrits sur une liste d'aptitude établie en application de l'article 44 ou l'un des fonctionnaires qui s'est déclaré candidat par voie de mutation, de détachement, d'intégration directe ou, le cas échéant et dans les conditions fixées par chaque statut particulier, par voie de promotion interne et d'avancement de grade.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté fera l'objet d'une transmission à Monsieur le Préfet du département de la HAUTE-CORSE, Messieurs les Sous-préfets des arrondissements de CALVI/CORTE, ainsi que d'une publication sur le site internet du CDG www.cdg2b.com et d'un affichage au siège administratif du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, aux endroits habituels normalement réservés à cet effet.

Fait à BASTIA,

Le 16 avril 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20210416-2021-15-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

La Présidente,
Pour la Présidente, et par délégation,
Directeur,
Département
de
Haute-Corse
Jean-François VALLICIONI